RAPPORT ANNUEL 2015

CANADAGAP®

www.canadagap.ca

Programme CanadaGAP
245, chemin Stafford Ouest
bureau 312
Ottawa, Ontario
Tél : (613) 829-4711
Téléc : (613) 829-9379
info@canadagap.ca

CANADAGAP

Salubrité des fruits et légumes frais

Rapport annuel 2015

CanadaGAP® est un programme de salubrité alimentaire conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs, des remballeurs, des entrepositaires, des grossistes et des courtiers de fruits et de légumes. Il vise à faciliter la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'entreprises de produits frais. Les services d'audit et de certification dans le cadre du programme sont effectués par des organismes de certification accrédités. L'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA) a fait une évaluation comparative des options B et C du programme et a reconnu officiellement qu'elles étaient conformes à ses exigences. L'évaluation comparative de l'option D pour les activités de remballage et de commerce en gros est présentement en cours.

Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et les légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique d'experts gouvernementaux du Canada. Ils sont conçus pour les entreprises qui désirent mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et appliquer un programme de salubrité efficace. Les guides sont fondés sur une rigoureuse analyse des risques qui applique les sept principes HACCP (analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques) reconnus à l'échelle internationale.

L'année 2015 constitue la septième saison complète des activités du programme CanadaGAP. Cette année, le programme a connu une croissance remarquable, comme en témoigne la hausse de 14 % des adhésions. Cette croissance s'est réalisée en dépit de la cessation volontaire des services d'audit et de certification par l'un des organismes de certification, QMI-SAI GLOBAL, en septembre 2015. Les trois organismes de certification restants, qui ont tiré profit de leur partenariat avec le programme CanadaGAP, ont fait preuve d'engagement, de professionnalisme et de flexibilité en s'occupant des clients concernés par le départ de QMI-SAI GLOBAL.

C'est avec plaisir que nous présentons les principales réalisations en 2015 :

- Dépassement du cap des 3000 adhésions depuis le lancement du programme de certification CanadaGAP, en 2008
- Ajout du courtage à la portée du programme CanadaGAP
- Poursuite de l'évaluation comparative de l'option D, par l'IMSA, pour les activités de remballage et de commerce en gros
- Achèvement de l'examen technique, par le gouvernement, du système de gestion du programme
- Évaluation en cours de la mise en œuvre en vue d'obtenir la pleine reconnaissance du Gouvernement du Canada
- Réalisation d'un audit par une tierce partie du bureau national pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du programme
- Lancement de la publication mensuelle de la liste consolidée des entreprises ayant la certification CanadaGAP

- Enregistrement de la marque de commerce CanadaGAP® ainsi que du motif du logo CanadaGAP
- Début de la planification en vue du projet collaboration avec le North American Potato Sustainability Initiative (PSI) pour offrir des audits de vérification des producteurs participant à l'enquête sur la lutte antiparasitaire pour les pommes de terre (IPM Survey).

Compte rendu du Conseil d'administration

Assemblée générale annuelle

CanAgPlus, société qui détient et exploite le programme CanadaGAP®, a tenu sa deuxième Assemblée générale annuelle (AGA) en décembre 2014. Le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs bénévoles. Conformément aux règlements élaborés par les organisations fondatrices de la société, quatre administrateurs sont approuvés par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), deux par l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL); les deux autres administrateurs n'ont pas à être approuvés par le CCH ou l'ACDFL. À l'AGA 2014, le Conseil a institué la rotation des mandats, selon laquelle chaque année quatre administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans. Cette façon de faire contribuera à assurer la continuité de la gestion du programme. Le président du Conseil ainsi que le vice-président sont élus sur une base annuelle. Actuellement, Jack Bates siège à la présidence, et Hugh Bowman, à la vice-présidence. Le Conseil tient régulièrement des audioconférences ainsi que deux réunions en personne chaque année. La liste complète des administrateurs actuels et leur profil sont présentés à l'adresse suivante : http://www.canadagap.ca/fr/about-us/governance/.

Examen de la gestion du programme

Cette année, des membres du Conseil ont assisté à l'examen de gestion, le 18 juin 2015. Plusieurs sujets sont abordés au cours de cette réunion annuelle, notamment les demandes de modification au programme; le rendement des organismes de certification; les plaintes et leur traitement; les résultats des audits internes; la formation entreprise par des auditeurs et les résultats obtenus; l'affectation des ressources; les politiques sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité. Cette année, les discussions ont également porté sur le rendement des organismes de certification, les besoins accrus en personnel et les plans futurs pour l'introduction d'audits sans préavis en vue de satisfaire aux exigences des évaluations comparatives de l'IMSA à venir.

Participation au programme

Répertoire des entreprises ayant obtenu la certification CanadaGAP

Au début de 2015, CanadaGAP a commencé à publier, sur son site Web, la liste des entreprises certifiées en vertu du programme et celles dont la certification a été suspendue ou retirée. Cette liste est établie au moyen de l'information que fournissent les organismes de certification à CanadaGAP. Bien que les fichiers PDF consultables puissent aider les acheteurs à déterminer les entreprises ayant la certification CanadaGAP, il est important de souligner que les organismes de certification demeurent la source officielle en ce qui a trait à la confirmation du statut d'un fournisseur. Pour en savoir davantage à ce sujet, consultez la section « Entreprises certifiées » sur le site www.canadagap.ca.

Tendances en matière de participation

Près de 3000 producteurs participent maintenant au programme CanadaGAP. La participation, qui a connu une hausse importante au cours de la dernière année, affiche un fort taux de croissance de 14 %. Ce chiffre se distingue des résultats des années antérieures, où les hausses étaient plus modestes, par exemple, de 3,5 % en 2014 et de 9 % en 2013. Il importe de noter que les droits annuels du programme *n'ont pas été augmentés* depuis sa mise en œuvre, en 2008. Voici les principales tendances constatées en 2015 :

- Le secteur des exploitations agricoles est celui où la participation continue d'augmenter le plus; les emballeurs certifiés exigent des exploitants qu'ils soient conformes sur le plan de la salubrité en raison des nouvelles exigences des secteurs de la vente au détail et des services alimentaires.
- La hausse des adhésions s'est poursuivie parmi les producteurs de la C.-B., du Québec et de l'Ontario.
- La plus forte hausse des adhésions a été parmi les producteurs de petits fruits en C.-B. (surtout de bleuets), où l'augmentation se chiffre à plus de 30 %.
- La participation parmi les producteurs de fruits de verger et de vigne au Québec a augmenté de près de 25 %, tandis qu'elles se sont accrues de 20 % parmi le secteur des produits de serre de l'Ontario.
- La tendance à la hausse se poursuit pour ce qui est la participation parmi les producteurs de légumes de toutes les provinces.
- La participation parmi les producteurs de pommes de terre au Québec, en Alberta et à l'Î.-P.-É. va en augmentant.
- Les inscriptions aux options fondées sur un cycle d'audit de quatre ans (A1 et A2) ont diminué légèrement, poursuivant leur tendance à la baisse, pour atteindre 28 % en 2015. Elles représentaient 30 % de toutes les inscriptions à CanadaGAP en 2014, et 50 % en 2011.
- Les inscriptions continuent d'augmenter parmi les exploitants individuels qui choisissent l'option C (audit annuel); elles représentent maintenant 46 % de toutes les entreprises certifiées. Cette proportion était de 40 % l'année précédente. Un grand nombre des participants ayant choisi l'option C sont des producteurs et des emballeurs qui étaient auparavant inscrits à un cycle d'audit de quatre ans. En raison des demandes de leur clientèle, ils se soumettent désormais à l'audit annuel de leurs activités d'emballage.
- La proportion des producteurs inscrits à une option de certification de groupe a diminué par rapport aux options individuelles et représente maintenant 23 % des adhésions (comparativement à environ 30 % en 2014).
- De nouveau cette année, le nombre de retraits du programme a été supérieur à la normale en raison du vieillissement de la population agricole. Toutefois, la hausse des adhésions a plus que compensé les retraits du programme en 2015.

- Pour faciliter l'analyse des tendances en matière de participation, nous avons réparti les résultats en cinq groupes de cultures :
    - Fruits de verger et de vigne
    - Légumes de plein champ
    - Pommes de terre
    - Petits fruits
    - Produits de serre.
    - Le pourcentage total d'inscriptions à CanadaGAP est de 100 %.

- Le pourcentage de chaque groupe est présenté dans le tableau suivant ainsi que dans le document sur les données statistiques du programme, qui est annexé au rapport annuel. Ce document fournit des renseignements détaillés sur la participation ainsi qu'une ventilation provinciale des résultats. Le secteur des fruits de verger continue de compter le plus grand nombre d'adhésions.

Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures

Données fondées sur le nombre de producteurs	**Fruits de verger et de vigne**	**Légumes de plein champ**	**Pommes de terre**	**Petits fruits**	**Produits de serre**	**Participation totale à CanadaGAP**
Pourcentage de participants	33 %	23 %	18 %	18 %	8 %	100 %

Données au 31 août 2015

Ajout d'exigences relatives à la salubrité alimentaire pour les activités de courtage

À compter du 1er avril 2015, il est devenu possible pour les courtiers en fruits et en légumes frais d'obtenir la certification CanadaGAP en vertu de l'option D. La toute première entreprise de courtage s'est inscrite cet été. Le programme compte maintenant près de 40 entreprises des secteurs du remballage et du commerce en gros en vertu de l'option D. Ce niveau de participation est conforme aux cibles établies par le Conseil pour la première année de cette option, offerte depuis 2014.

Tendances en matière d'audits

- *Nombre d'audits du programme CanadaGAP*

	2015	**2014**	**2013**	**2012**	**2011**
Nombre d'audits	1270	1037	1031	771	557

Période visée : du 1er septembre au 31 août

- *Résultat moyen à l'audit (%) selon le groupe de cultures*

Groupe de cultures	**2015**	**2014**	**2013**	**2012**	**2011**
Pommes de terre	94,03	94,19	92,54	93,19	92,88
Produits de serre	96,63	92,40	94,80	95,16	95,07
Fruits de verger et de vigne	91,92	89,19	92,71	88,99	89,77
Légumes-feuilles et crucifères	94,40	91,76	92,43	90,35	89,42
Petits fruits	90,17	90,91	92,71	91,11	90,91
Légumes combinés	94,01	92,85	93,40	91,52	90,96
Moyenne globale	92,84	91,88	92,81	91,65	91,83

Période visée : du 1er septembre au 31 août

  - Tendance : Cette année, les moyennes des résultats sont à la hausse parmi les secteurs des produits de serre et des légumes. Les résultats des audits demeurent élevés. Cette tendance, qui se répète au fil des ans parmi les provinces et les denrées, dénote une cohérence générale dans les résultats des audits ainsi que dans la mise en œuvre et l'interprétation des exigences.

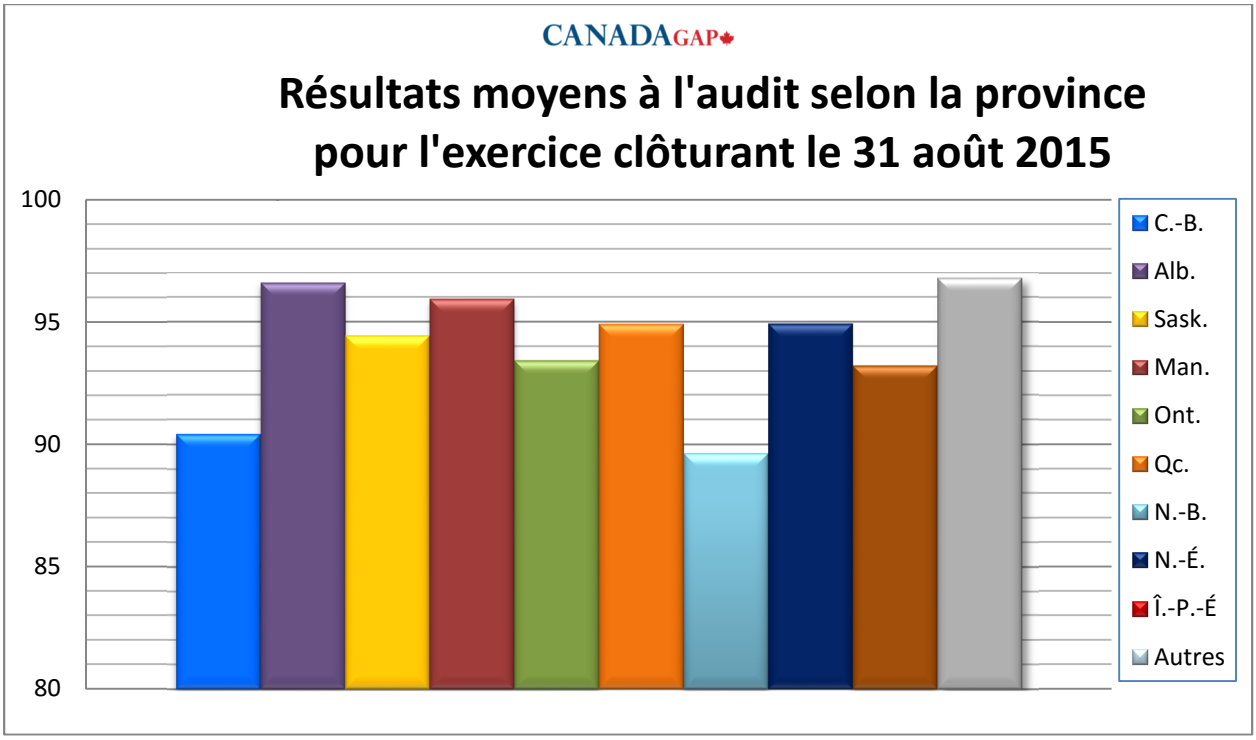

Programme d'audit aléatoire

CanadaGAP offre aux entreprises les options de certification A1 et A2, qui comportent un cycle d'audit de quatre ans. Pour obtenir la certification, un exploitant doit subir avec succès un audit complet sur place au cours de la première année du cycle. Au cours des trois années subséquentes, il peut être choisi au hasard pour subir un audit, chaque année ou une seule fois. Pour chaque année où il n'est pas choisi, l'exploitant doit signer une déclaration et réaliser une autoévaluation à l'intention de l'organisme de certification afin de montrer que son exploitation continue de répondre aux exigences du programme.

Voilà six ans que le programme d'audits aléatoires du programme CanadaGAP est en vigueur pour les participants aux options A1 and A2. Les statistiques du programme font ressortir quelques tendances intéressantes (voir le tableau ci-dessous).

Les résultats des audits aléatoires, à une légère exception près en 2013, sont systématiquement *supérieurs* aux résultats des audits prévus. Cette tendance encourageante permet de penser que les entreprises font ce qu'il faut pour satisfaire aux exigences du programme et qu'elles sont prêtes à démontrer leur conformité aux auditeurs même dans les années où elles ne s'attendent pas à une visite sur place.

Année	**Résultats moyens aux audits prévus (options A1 et A2)**	**Résultats moyens (%) aux audits aléatoires**
2010	93,85	95,94
2011	91,28	93,67
2012	87,56	92,57
2013	91,85	91,18
2014	90,14	91,04
2015	91,03	92,75

Ces tendances sont de bons augures en ce qui a trait aux résultats auxquels on pourra s'attendre quand les audits aléatoires seront applicables à toutes les options de certification dans le cadre du programme CanadaGAP. Cet ajout est prévu pour 2017, comme suite aux nouvelles exigences de l'IMSA, qui doivent être annoncées au cours de 2016.

Rapport sur les organismes de certification

CanadaGAP autorise les trois organismes de certification suivants à offrir des services d'audit :

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- NSF Canada Ag (et un sous-traitant, Gestion Qualiterra, au Québec)
- SGS Canada

Un quatrième organisme de certification, QMI-SAI GLOBAL, a volontairement interrompu ses services auprès des clients de CanadaGAP en septembre 2015, après avoir effectué pendant sept ans des audits et la certification pour les besoins du programme. CanadaGAP a réussi, en pleine saison, à assurer la transition des anciens clients de QMI-SAI GLOBAL vers d'autres organismes de certification. Nous tenons à remercier nos trois organismes de certification partenaires de leur réceptivité, efficacité et coopération et d'avoir accepté de nouveaux clients dans un délai très court. Le transfert des entreprises à d'autres organismes de certification se poursuivra au cours des prochains mois à mesure qu'expire leur certificat délivré par QMI-SAI GLOBAL.

Programme d'intégrité

Le programme de surveillance de l'intégrité des organismes de certification de CanadaGAP comporte les éléments suivants :

- Une réunion obligatoire avec chaque organisme de certification afin de procéder à l'évaluation annuelle du rendement
- La surveillance des normes de services énoncées dans les contrats de licence qui font l'objet de rapports chaque année
- La vérification des locaux des organismes de certification (QMI-SAI : 2012, BNQ : 2013, NSF-GFTC : 2014, SGS : 2015)
- Le contrôle ponctuel des rapports d'audit (au moins un par année pour chaque auditeur)
- La participation de CanadaGAP à des séances de normalisation des compétences des auditeurs pour surveiller le rendement des auditeurs, les lacunes dans leurs connaissances, etc.
- Des audits en présence de témoins – chaque auditeur doit être vu au moins une fois au cours du cycle de cinq ans (2011 – Ontario; 2012 – C.-B. et Alberta; 2013 – Atlantique; 2014 – Manitoba et Ontario; 2015 – Québec; 2016 – États-Unis)
- Des examens de mise à niveau pour les auditeurs ont été offerts pour la première fois en 2014. Ils auront lieu tous les deux ans en vue d'assurer le maintien des connaissances des exigences du programme CanadaGAP.
- La surveillance et le suivi continu des plaintes.

Auditeurs de CanadaGAP

- Le bassin d'auditeurs CanadaGAP compte aujourd'hui 44 personnes qualifiées et actives (c'est-à-dire qui travaillent actuellement pour un organisme de certification). Cela représente 19 % des personnes ayant suivi le cours d'auditeur de CanadaGAP et 29 % de celles qui l'ont réussi.

Auditeurs par région

	Ouest	Ontario	Québec	Atlantique	États-Unis	Total
Nombre d'auditeurs	14	10	13	5	2	44
Pourcentage	32 %	23 %	30 %	11 %	5 %	100 %

Statistiques sur le cours de formation d'auditeurs de CanadaGAP

	2015	2014	2013	2012	2011	Total (depuis 2008)
Nombre de personnes ayant terminé le cours de formation d'auditeurs de CanadaGAP	66	27	28	23	18	**237**
Nombre de personnes ayant réussi le cours	38	13	16	19	13	**156**
Pourcentage de personnes ayant réussi le cours	58 %	48 %	57 %	83 %	72 %	**66%**
Nombre de séances de formation d'auditeurs	7	3	5	3	4	**36**

Promotion, éducation et sensibilisation

L'année a été occupée en ce qui a trait aux activités d'éducation et de vulgarisation concernant le programme CanadaGAP. Voici la liste des présentations et des invitations acceptées par les représentants de CanadaGAP.

Date (2015)	Activité / Sujet	Lieu
26-27 janvier	Journée de la pomme de terre au Manitoba	Brandon (Manitoba)
11 février	Compte rendu de CanadaGAP sur les faits nouveaux – Semaine horticole 2015 (Conseil québécois de l'horticulture)	Boucherville (Québec)
18-19 février	Introduction à CanadaGAP – deuxième cours pilote offert par NSF-GFTC	Guelph (Ontario)
26 février	Safe Food Canada et le Leadership Award	Brampton (Ontario)
2-6 mars	Conférence mondiale pour la sécurité alimentaire – présentation à la réunion des parties intéressées de l'IMSA	Kuala Lumpur (Malaisie)
10-12 mars	Assemblée générale annuelle du Conseil canadien de l'horticulture	Québec (Québec)
19 mars	Présentation de CanadaGAP à une délégation de Chine	Ottawa (Ontario)
9-10 avril	Conférence des Ontario Muck Vegetable Growers	Bradford (Ontario)
28 avril	Présentation à une séance d'information de l'ACIA sur le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments et CanadaGAP	Ottawa (Ontario)

Date (2015)	Activité / Sujet	Lieu
5 mai	Atelier des Ontario Greenhouse Vegetable Growers, de la Produce Marketing Association, de l'ACDFL et de Sysco	Leamington, ON
6-7 mai	Présentation à la réunion conjointe du Gouvernement du Canada et de l'industrie (ACDFL)	Ottawa (Ontario)
12 mai	Assemblée générale annuelle de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Ottawa (Ontario)
20 mai	Sous-comité sur la salubrité des aliments de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Ottawa (Ontario)
20-22 juillet	Réunions avec l'American National Standards Institute (ANSI)	Washington (DC)
5-6 août	Audit de tierce partie du système de gestion du bureau national	Ottawa (Ontario)
24-28 août	Audits en présence de témoins au Québec	Région de Montréal
14-16 septembre	Réunion du groupe de travail technique de l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (IMSA)	Dusseldorf (Allemagne)
25 septembre	Présentation au Comité de la salubrité alimentaire du Conseil canadien du commerce de détail	Mississauga (Ontario)
6 octobre	Journée de réflexion de l'IMSA au Canada	Mississauga (Ontario)
27 octobre	Comité sur la salubrité des aliments de l'International Federation for Produce Standards (IFPS)	Conférence téléphonique
9-11 novembre	Accueil par CanadaGAP d'une délégation de JapanGAP	Montréal (Québec)
10 décembre	Assemblée générale annuelle de 2015 de CanAgPlus	Ottawa (Ontario)

Autres réalisations en 2015

Progrès réalisés en vue d'obtenir la reconnaissance du Gouvernement du Canada

CanadaGAP participe au Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments du Gouvernement du Canada depuis plus de dix ans. Le premier volet, réalisé en 2004, consistait en l'examen technique des guides et des modèles HACCP du programme CanadaGAP. Cette phase, la partie 1 de l'examen technique, a été achevée en 2009; le statut accordé en vertu de cet examen technique est actualisé chaque année, lorsque des changements sont apportés à la norme. Le volet pour les activités de remballage et de commerce en gros a fait l'objet de la partie 2 de l'examen technique en 2012.

En 2014, le conseil d'administration de CanAgPlus a pris la décision d'entamer les prochaines étapes en vue d'obtenir la pleine reconnaissance du Gouvernement. En 2015, CanadaGAP a terminé avec succès l'examen technique du système de gestion, c'est-à-dire la partie 2 de l'examen technique.

La dernière étape du processus est l'évaluation de la mise en œuvre, qui inclut une évaluation par une tierce partie de l'efficacité administrative de la prestation du programme. Un audit par une tierce partie a été réalisé au bureau national de CanadaGAP en août 2015 et une évaluation par une tierce partie est actuellement en cours pour la prestation des audits réalisés sur place. Il est prévu que le processus sera terminé en 2016, ce qui pourrait coïncider avec l'entrée en vigueur de nouveaux règlements sur la salubrité alimentaire au Canada. Le résultat de ces efforts serait l'obtention de la pleine reconnaissance du programme CanadaGAP par le Gouvernement du Canada. Actuellement, les seuls autres programmes de salubrité alimentaire à avoir atteint cette étape de la reconnaissance est le Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme, des Producteurs de poulet du Canada, et le programme Lait canadien de qualité, des Producteurs laitiers du Canada.

Enregistrement de la marque de commerce CanadaGAP® et du motif du logo CanadaGAP

Après un long processus de demande, CanAgPlus a reçu l'approbation pour l'enregistrement du nom d'exploitation du programme CanadaGAP® et de son logo. Ainsi, la valeur du nom et de la marque CanadaGAP est protégée.

Que nous réservera 2016?

- Évaluation comparative de l'option D par l'IMSA – achèvement prévu au début de 2016.
- Reconnaissance des programmes de la salubrité des aliments par le gouvernement canadien – achèvement prévu en 2016.
- Lancement d'un nouveau programme d'enquête auprès des participants.
- Mise en œuvre prévue du programme de compétence des auditeurs de l'IMSA.
- Vérification des connaissances des auditeurs et des formateurs des auditeurs.
-
- Changements aux guides – Certains changements clés apportés aux guides entreront en vigueur le 1er avril 2016, notamment :
    - Nouvelles exemptions pour les concombres et les poivrons à mariner.
    - Section 2 – nouvelle puce : « La personne responsable n'utilise pas les sites de production où des boues d'épuration ont été versées. »
    - Section 6 – Les exigences relatives aux LMR s'appliqueront à la personne responsable de l'exportation.

- L’exigence décrite à la section 19.1 s’appliquera aux producteurs qui envoient leurs produits à des installations d’entreposage indépendantes (donc, on s’attendra à ce que les installations d’entreposage subissent un audit et disposent d’une certification ou d’un rapport d’audit en vertu d’un programme de salubrité alimentaire reconnu par l’industrie).

Remerciements

Le programme CanadaGAP doit sa réussite à une équipe de personnes dévouées qui travaillent à la réalisation d’un objectif commun. Nous désirons remercier les membres de notre personnel pour leur travail acharné ainsi que les participants au programme, les organismes de certification, les auditeurs, les entreprises affiliées, les fournisseurs de services et autres partenaires et toutes les personnes qui soutiennent le programme.

Rapport préparé par

Heather Gale, directrice générale
Programme CanadaGAP, CanAgPlus

CANADAGAP

Salubrité des fruits et légumes frais

Données statistiques relatives au programme CanadaGAP

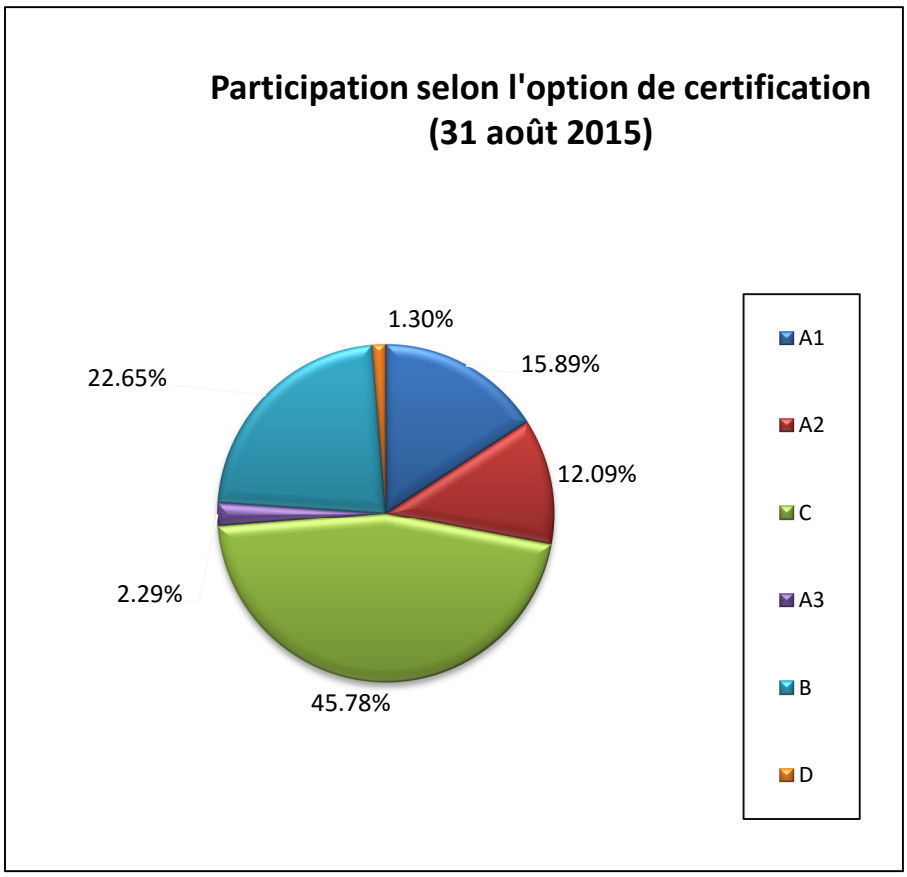
Participation selon l'option de certification
(31 août 2015)
1.30%
15.89%
22.65%
12.09%
2.29%
45.78%
A1
A2
C
A3
B
D

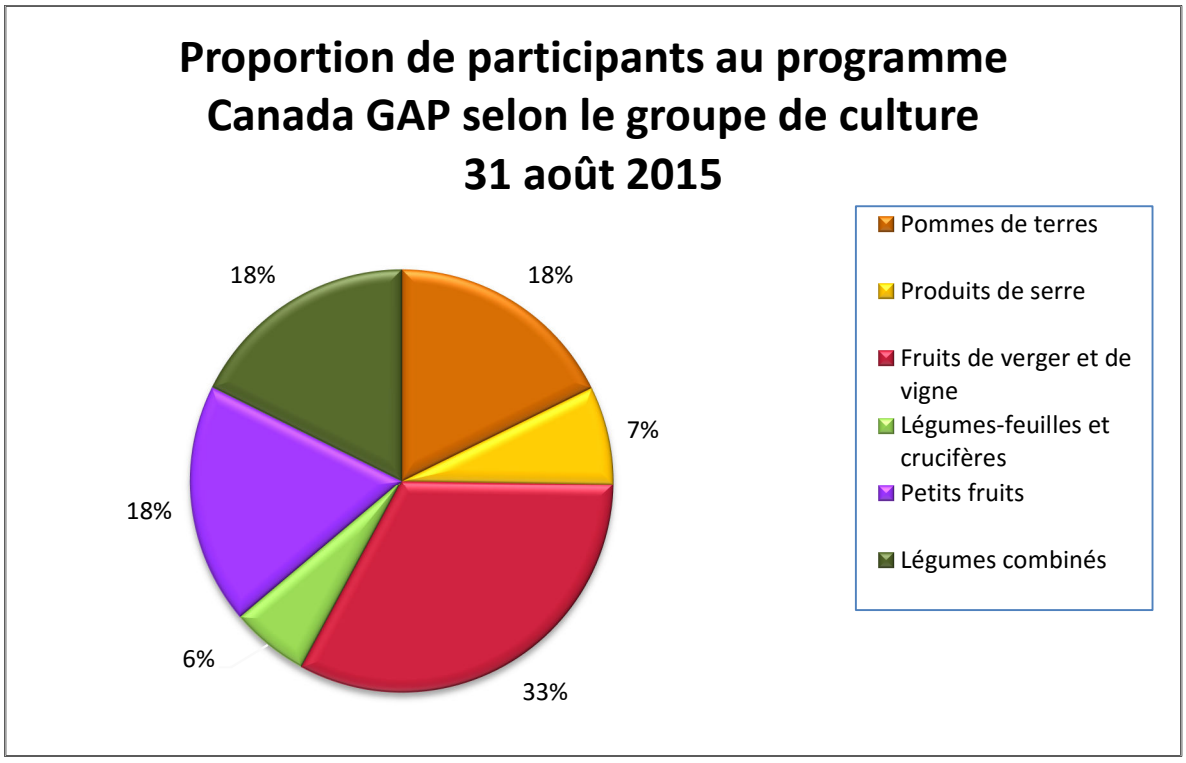
Proportion de participants au programme
Canada GAP selon le groupe de culture
31 août 2015
18%
18%
7%
18%
6%
33%
Pommes de terres
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles et crucifères
Petits fruits
Légumes combinés

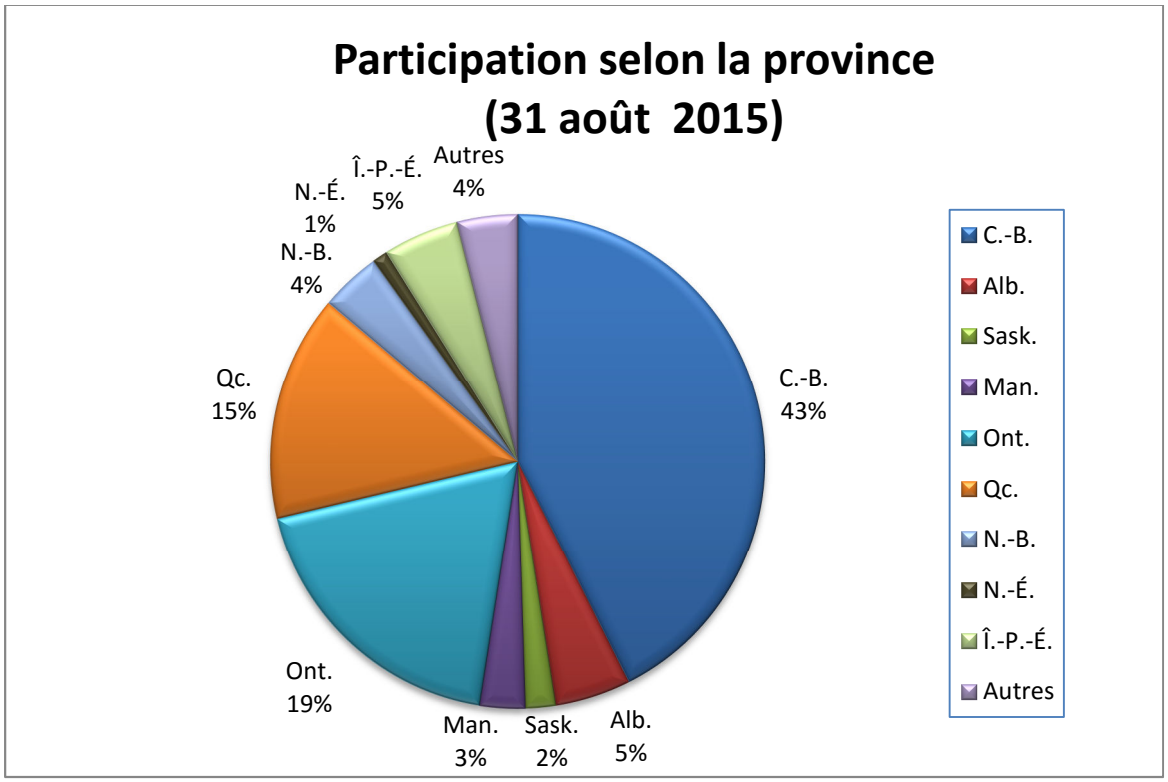
Participation selon la province
(31 août 2015)
Autres 4%
Î.-P.-É. 5%
N.-É. 1%
N.-B. 4%
Qc. 15%
C.-B. 43%
Ont. 19%
Man. 3%
Sask. 2%
Alb. 5%
C.-B.
Alb.
Sask.
Man.
Ont.
Qc.
N.-B.
N.-É.
Î.-P.-É.
Autres

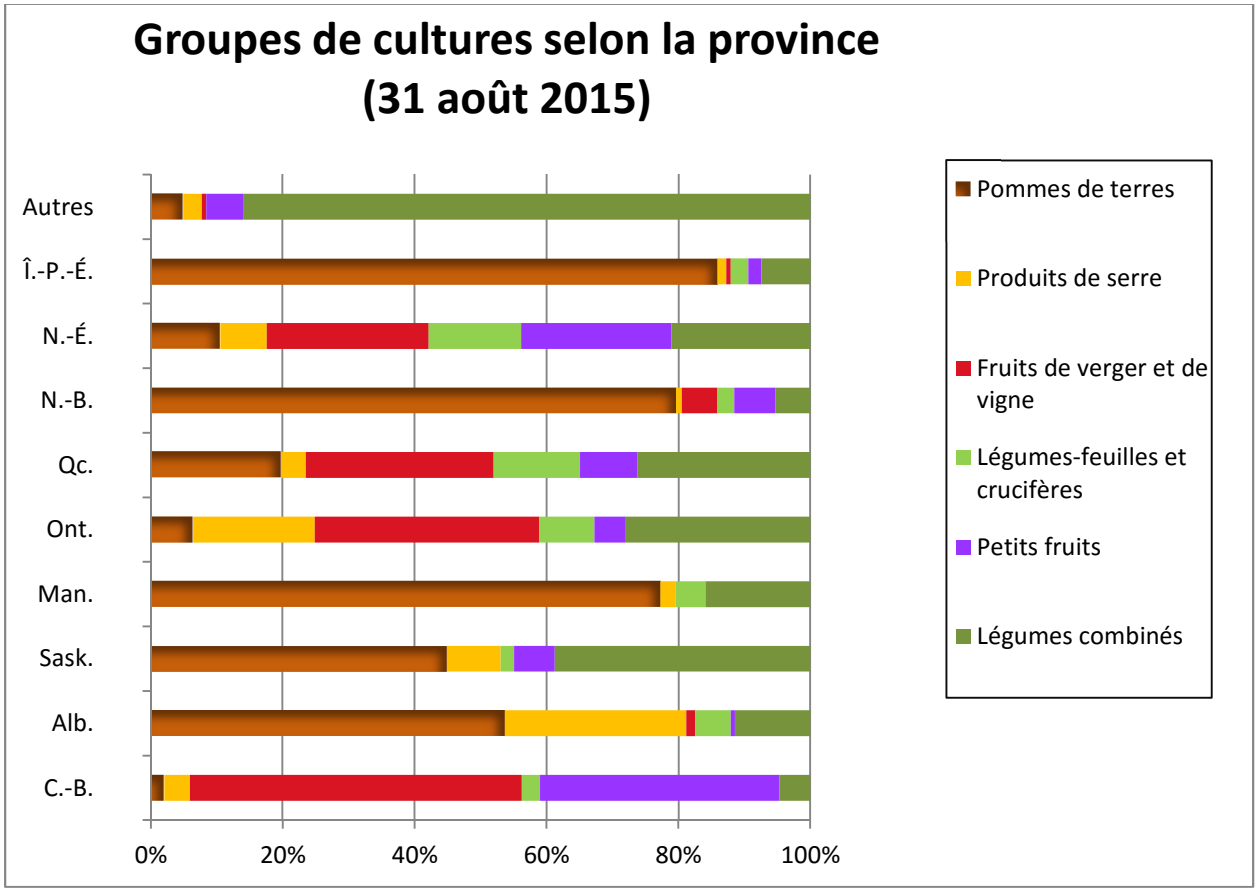
Groupes de cultures selon la province
(31 août 2015)
Autres
Î.-P.-É.
N.-É.
N.-B.
Qc.
Ont.
Man.
Sask.
Alb.
C.-B.
0%
20%
40%
60%
80%
100%
Pommes de terres
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles et crucifères
Petits fruits
Légumes combinés